



**POUR UNE MEILLEURE GOUVERNANCE DE L'EAU POTABLE EN
MILIEU RURAL TUNISIEN**

**FOR BETTER GOVERNANCE OF DRINKING WATER IN TUNISIAN RURAL
AREAS**

AYARI K.¹, AYARI A.²

¹ URME, ENIT, Rue Béchir Salem Belkhiria Campus universitaire, BP 37, 1002, Le
Bélvédère, Université de Tunis El Manar, Tunisie

² DP, FDSPT, Campus universitaire, 2092 Tunis - El Manar,
Université de Tunis El Manar, Tunisie

khadija.ayari@gmail.com

RESUME

L'eau est une ressource vitale, irremplaçable et indispensable à la survie de l'homme et à l'épanouissement de la population. Le risque de sa pénurie présente toutefois, le plus grand danger pesant sur le monde. C'est pourquoi la problématique de sa bonne gestion se trouve au cœur du développement durable des pays des régions arides. En ce qui concerne la Tunisie, l'Etat a déployés des efforts importants afin d'assurer l'approvisionnement de toutes les tranches de la population en eau potable. Le milieu urbain est totalement desservi uniquement par la SONEDE (Société Nationale d'Exploitation et de Distribution des Eaux). En milieu rural, l'activité de la SONEDE est complétée par environ 1 350 Groupements de Développement Agricole (GDA), chargés de la gestion des systèmes d'alimentation en eau potable (SAEP) réalisés par les services de la Direction Générale du Génie Rural et d'Exploitation des Eaux. Ces groupements ont été établis lors de la mise en place des infrastructures, dans le but d'assurer la gestion autonome des infrastructures du point de vue technique, administratif et financier. Ils bénéficient de l'appui de l'Etat dans les différentes activités qu'ils assurent (vente d'eau, entretien et maintenance des SAEP, etc.). Toutefois, malgré les efforts déployés par l'Etat en vue de renforcement de capacités des GDA, la gestion des SAEP est jugée satisfaisante uniquement pour 20% des GDA, moyenne pour 55% des GDA et faible pour le

reste des GDA. Ainsi, de nouvelles interrogations se sont développées sur la gouvernance locale de l'eau potable en milieu rural et sur les démarches pouvant l'améliorer en vue de généraliser l'approvisionnement de la population rurale en une eau de qualité et à des coûts admissibles par la communauté.

MOTS-CLES: Gouvernance, Eau potable, Milieu rural, GDA

ABSTRACT

Water is a vital resource, irreplaceable and indispensable for human survival and growth of the population. However, the risk of its shortage presents the greatest threat weighing on the world. That's why the problem of its good management is in the heart of the sustainable development of countries in arid regions. Concerning Tunisia, the state has made significant efforts to ensure the supply of all social slices with drinking water. The urban environment is fully serviced by SONEDE (National company of exploitation and distribution of drinking water). In rural areas, about 1350 Agricultural Development Groups (ADG) have completed the SONEDE's activity. These ADG are responsible for the management of Drinking Water Systems made by Rural Engineering Services (DWS) and have the support of the state in the various activities they provide (water sales, servicing and maintenance of DWS, etc.). However, despite efforts by the State to capacity building of ADG, management of DWS is satisfactory for only 20% of the DWS. Thus, new questions have been developed on the local governance of drinking water in rural areas and the steps that should be taken to improve this process and to increase the supply of the rural population in water of good quality and in eligible costs for the community.

KEYWORDS: Governance, Drinking Water, Rural regions, ADG

INTRODUCTION

L'accès à l'eau a des implications fortes, autant sur le plan économique que social, et reste étroitement lié aux problématiques de lutte contre la pauvreté et de protection de l'environnement. La rareté et la fragilité de cette ressource vitale fait que l'eau soit au cœur de toute politique de développement puisque sans eau, point de développement. Ainsi, la demande grandissante exercée sur les ressources en eau douce limitées et en raréfaction continue rend leur protection et leur gestion appropriée plus que jamais indispensables.

Source de vie mais de conflit aussi (Brelet, 2004), l'eau représente un défi concret, complexe et contraignant, dont dépendront la sécurité alimentaire et la durabilité de l'environnement. La réflexion sur sa gouvernance est nécessaire et urgente.

Le présent article représente particulièrement les insuffisances et les défis auxquels le secteur de l'eau potable rurale doit faire face ainsi que les atouts et les opportunités qui pourraient améliorer la gouvernance de cette ressource. En plus d'une introduction et d'une conclusion, le présent manuscrit comprend cinq parties : la première partie est consacrée à une présentation brève du service de l'eau potable en Tunisie, la deuxième partie présente les insuffisances de capacité spécifiquement dans le secteur de l'eau potable rurale. La troisième partie présente le concept théorique de la gouvernance en général, et de la bonne gouvernance de l'eau potable en milieu rural en particulier. La quatrième partie représente une analyse de la pratique de la gouvernance de l'eau potable en milieu rural tunisien et la cinquième récapitule les pistes d'amélioration et les recommandations issues de cette analyse.

ACCES A L'EAU POTABLE EN MILIEU RURAL TUNISIEN

En Tunisie, de grands efforts ont été déployés afin d'assurer un accès à l'eau potable à toutes les tranches de la population. Le milieu urbain est entièrement servi. En revanche, un effort doit être maintenu pour généraliser dans les prochaines années (d'ici 2020 selon (BAD, 2009)) l'accès de la population rurale à une eau de qualité et à des coûts supportables. En 2014, le taux de couverture de desserte en eau potable rurale agglomérée a atteint les 94.1 %, contre 93.9% en 2013 et 93.4% en 2012 (Institut Tunisien des Etudes Stratégiques, 2014). Malgré les efforts déployés, ce taux reste variable suivant les régions (Tableau 1).

En milieu rural, plus que 3.3 millions d'habitants sont desservis en eau potable. La SONEDE dessert environ 49.7 % de la population. Son activité est complétée par environ 1350 Groupements de Développement Agricole (GDA), chargés de la gestion des systèmes d'alimentation en eau potable ruraux réalisés par la Direction Générale du Génie Rural et de l'Exploitation des Eaux (DGGREE), au sein de ministère de l'Agriculture, (Touzi et al, 2010, cité par (OECD, 2014)). Les dits GDA sont des groupements bénévoles avec une personnalité civile créés autour d'un SAEP pour permettre aux usagers de gérer leurs systèmes d'une manière autonome du point de vue technique, administratif et financier et ce, selon une réglementation donnée, mais non lucrative. Les

GDA sont administrés par un Conseil d'Administration composé de 3 à 6 membres élus par les usagers pour 3 ans.

Tableau 1 : Taux de desserte de l'eau potable en milieu rural dans les différentes régions de la Tunisie (Institut Tunisien des Etudes Stratégiques, 2014)

Région	2012	2013	2014
Nord-est	94.1	94.9	93.5
Nord-Ouest	87.5	88.8	89.5
Centre- Ouest	92.4	92.7	92.8
Centre-est	96.7	96.9	97.0
Sud-ouest	9.8	97	97.5
Sud-est	97.4	97.2	97.3
Total	93.4	93.9	94.1

Le tableau 2 représente la répartition de la desserte de ces habitants entre la SONEDE et les GDA.

Tableau 2 : Répartition de la desserte de la population rurale entre la SONEDE et les GDA (Source : Institut Tunisien des Etudes Stratégiques, 2014)

Population rurale Totale	Population rurale desservie par la SONEDE	Population rurale desservie par le GR	Population rurale desservie par la SONEDE et le GR
3 567 721 habitants	1 829 714 habitants	1 527 406 habitants	3 357 120 habitants

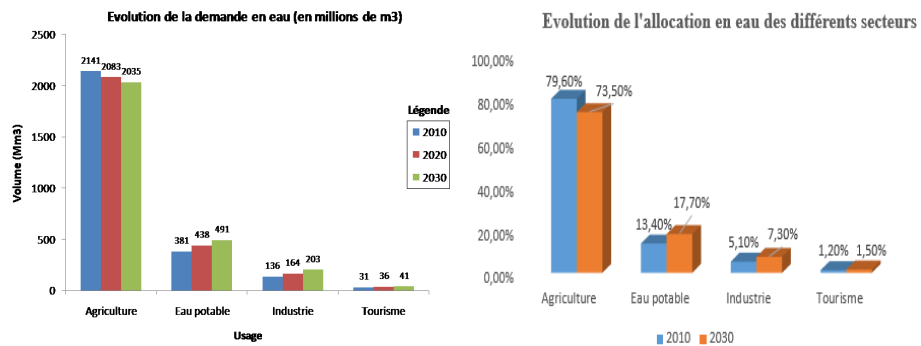


Figure 1 : Evolution de la demande en eau potable entre 2010 et 2030

(a) en volume (en millions de m3) ; (b) en pourcentage

(Source : Bureau de Planification et des Equilibres Hydrauliques, 2015)

L'accès à l'eau suppose une disponibilité de cette ressource en quantité suffisante et en qualité acceptable et conforme aux normes d'usage. En revanche, la demande en eau potable en Tunisie ne cesse de croître. Il est prévu

que cette dernière passe 381 millions de m³ en 2010 à 491 millions de m³ en 2030. L'allocation du secteur de l'eau potable passera donc de 13.4% des ressources en 2010 à 17.7% en 2030 (Bureau de Planification et des Equilibres Hydrauliques, 2015).

Afin de répondre à la demande en eau globale incessante, et compte de tenu de la diminution progressive de la disponibilité des eaux conventionnelles, la Tunisie comptera augmenter son exploitation des eaux non conventionnelles. Le tableau 3 représente l'évolution de la confrontation ressources-demande en eau prévue entre 2010 et 2030 (Bureau de Planification et des Equilibres Hydrauliques, 2015).

Tableau 3 : Confrontation ressources-demande en eau prévue entre 2010 et 2030
(Source : Bureau de Planification et des Equilibres Hydrauliques, 2015)

Ressources (millions de m ³)		Année 2010	Année 2020	Année 2030
Ressources disponibles pour l'exploitation	Eaux conventionnelles	3090	2792	2732
	Eaux non conventionnelles	210	314	389
	Totales	3300	3106	3121
Demande en eau globale pour tous les secteurs (millions de m ³)		2689	2721	2770

INSUFFISANCES DE CAPACITE DANS LE SECTEUR DE L'EAU POTABLE RURALE

Le secteur de l'eau potable rurale en Tunisie se heurte à des contraintes de différentes natures :

- rareté et dégradation des ressources en eau souterraines locales pour certaines régions,
- difficulté d'accès et dispersion de la population,
- difficulté de maîtrise du coût de changement du mode de desserte en eau potable (branchements individuels selon les standards SONEDE),
- longueur des délais de réalisation de certains projets à cause de différentes raisons (retard dans la réalisation des forages, appel d'offres infructueux, contraintes foncières, défaillance des entreprises).

En outre, les GDA responsables de la gestion des systèmes d'alimentation en eau potable rurale (vente d'eau, entretien et maintenance des réseaux) sont inaptes de fournir la qualité de service espérée par les usagers. En effet, si les GDA peuvent gérer des petits systèmes d'eau potable, ils sont moins efficaces quand le système évolue et devient plus complexe. Selon Gabbouj (2011) (cité par (OECD, 2014) uniquement 20 % des GDA assurent une performance satisfaisante, le reste ayant une performance moyenne à faible. Les GDA ayant des problèmes sont caractérisés par un mauvais rendement au niveau du système de distribution (pertes d'eau > 20%), un mauvais rendement au niveau du système de gestion (écart entre facturation et encaissement), l'existence de branchements illicites, le vol de l'eau pour l'usage hors consommation humaine et le vandalisme des installations. Il faut ajouter à cela le remplacement des membres du conseil d'administration sans respect de la législation, l'arrêt des assemblés généraux, etc.

En revanche, l'évolution du niveau de vie dans les zones rurales a fait que les habitants commencent à chercher de plus en plus de confort. Ainsi, le mode de desserte par branchement individuel qui caractérise l'intervention de la SONEDE a commencé à gagner du terrain dans les zones rurales antérieurement desservies par les bornes fontaines collectives. De même, les populations rurales insatisfaites de la prestation des GDA réclament de plus en plus à profiter d'une prestation de qualité semblable à celle assurée par la SONEDE dans les villes. Elles n'arrêtent de demander l'extension du réseau d'eau potable de la SONEDE pour couvrir leurs zones rurales. Néanmoins, la SONEDE est peu motivée d'étendre son réseau dans les zones rurales dispersées et ce, en raison de coûts réels d'opération élevés et de recettes faibles en milieu rural (SONEDE, 2013, cité par (OECD, 2014)). En effet, si la SONEDE a connu dans le passé de bonnes performances financières, elle est aujourd'hui dans une condition délicate du fait de l'accroissement des coûts de fonctionnement tandis que l'augmentation des tarifs entre 1997 et 2010 était sporadique et ne suivait pas même l'inflation (figure 2). En outre, les investissements prévus, particulièrement dans l'exploitation des ressources non conventionnelles et le traitement des eaux usées, renforcent la précarité financière de cet opérateur. Une détérioration graduelle des performances des réseaux de la SONEDE est déjà prononcée (figure 3).



Figure 2 : Evolution des indicateurs de soutenabilité financière de la SONEDE (OECD, 2014)



Figure 3 : Evolution des indicateurs de pression de demande (OECD, 2014)

Les contraintes relatives à la gestion de l'eau potable en Tunisie et notamment en milieu rural représentent donc un défi national que tous les acteurs sont menés à surmonter. Toutefois, si l'enjeu est national, les actions pertinentes sont locales (Guesnier, 2010). En effet, la résolution des problèmes de proximité de la gestion de l'eau nécessite d'appliquer une approche participative mettant les différents acteurs en mesure d'intervenir, avec les populations locales.

LA GOUVERNANCE DE L'EAU POTABLE DU POINT DE VUE THEORIQUE

Définition du concept

Le concept de la gouvernance de l'eau n'admet jusqu'à présent de définition universelle. En effet, les enjeux éthiques et la dimension politique de la gouvernance de l'eau font l'objet de multiples controverses sur le plan national et international. A titre d'exemple, nous citons la définition proposée par le Partenariat Mondial de l'Eau (GWP, 2003) et celle proposée par l'UNDP (2004). Selon GWP (2003), la gouvernance de l'eau peut être définie comme étant l'ensemble des systèmes politiques, sociaux, économiques et administratifs mis en place pour développer et gérer les ressources en eau, ainsi que la fourniture des services hydriques aux différents niveaux de la société. Pour l'UNDP (2004), le concept de la gouvernance de l'eau se rapporte à l'ensemble des institutions et des processus politiques, sociaux et économiques par

l'intermédiaire desquels les gouvernements, le secteur privé et la société civile prennent des décisions sur la meilleure façon d'utiliser, d'allouer, de développer et de gérer les ressources en eau.

Dans son sens le plus large, la gouvernance de l'eau peut être perçue comme étant l'ensemble des processus de prise de décisions autonomes par les élus (représentants de la population locale), par l'administration ou par les organisations d'usagers pour une meilleure gestion de l'eau et la défense des intérêts des usagers. Dès lors, ce concept concerne davantage la manière dont les décisions sont prises, c'est-à-dire par qui et dans quelles conditions, que les décisions elles-mêmes. La gouvernance de l'eau s'articule ainsi, autour de quatre dimensions (Tropp, 2005 cité par Hamdy (2012)). :

- i) une dimension sociale qui concerne l'utilisation équitable des ressources hydriques ;
- ii) une dimension économique qui met l'accent sur l'utilisation efficace de l'eau et sur son rôle dans la croissance économique globale ;
- iii) une dimension environnementale qui concerne l'utilisation durable de l'eau et l'intégrité de l'écosystème ;
- iv) une dimension politique qui vise surtout à donner aux acteurs de l'eau et aux citoyens en général et notamment les femmes et les tranches défavorisées, les mêmes possibilités démocratiques d'influencer et de surveiller les processus et les résultats politiques.

La bonne gouvernance de l'eau potable en milieu rural

La bonne gouvernance implique généralement la transparence, la responsabilité, l'efficacité et l'équité dans la gestion des affaires, ainsi que la primauté du droit. La bonne gouvernance de l'eau potable en milieu rural devrait particulièrement être opérée sur la base des concepts suivants (DGGREE, 2013) :

- **Fonctionnalité** : les GDA remplissent effectivement la fonction pour laquelle ils ont été créés : décharger l'Etat de la gestion directe des SAEP en fournissant l'eau aux communautés villageoises, de manière continue et régulière et à un prix raisonnable et économiquement justifié.
- **Autonomie de gestion et financière** : les GDA sont capables de prendre en charge tous les composants de leur fonctionnement par leurs propres moyens. Ils comptent, avant tout, sur leurs propres ressources pour honorer l'engagement qu'ils prennent d'assurer la pérennité de

l'exploitation des réseaux et la pérennité du service de l'eau potable à leurs abonnés.

- **Indépendance** : les structures de l'Etat n'ont aucun droit d'influencer la constitution et/ou le renouvellement des Conseils d'Administration des GDA. Ceux-ci sont librement élus par les bénéficiaires dans le cadre de campagnes transparentes. Ils fonctionnent de manière indépendante fixant leurs stratégies et leurs politiques, et s'organisant pour leur mise en œuvre de manière indépendante et autonome et pouvant décider librement de recourir à l'aide des structures d'assistance que l'Etat met à leur disposition lorsqu'elles le jugent nécessaire et utile à leur fonctionnalité.
- **Transparence** : Les GDA doivent assurer une parfaite transparence de leur gestion et de leurs comptes, afin qu'à la fois l'Etat propriétaire des réseaux, et l'utilisateur bénéficiaire des services publics, puissent acquérir la certitude de la régularité de leur gestion, de la conformité de leurs comptes au fonctionnement réel du réseau et la certitude du respect des clauses des cahiers des charges des concessions.
- **Qualité des services** : Les GDA doivent assurer la continuité de la desserte selon des normes de qualité de l'eau dans le cadre d'une facturation transparente.
- **Durabilité des systèmes de desserte, des systèmes de gestion rationnelle des ressources en eau et de l'environnement** à travers notamment, l'exercice d'une gestion réellement participative qui implique effectivement les usagers.

ANALYSE DE LA PRATIQUE DE LA GOUVERNANCE DE L'EAU POTABLE EN MILIEU RURAL TUNISIEN

Points faibles et menaces

Les insuffisances et les contraintes liées à la gouvernance de l'eau potable en milieu rural tunisien peuvent être récapitulées dans les points suivants :

- 1- Gestion défaillante due entre-autres au faible niveau d'instruction et au manque de maîtrise des aspects techniques par les membres du GDA, associés parfois à des défaillances structurelles au niveau de certains SAEP, ce qui engendre la dégradation rapide des aménagements et des faibles performances des SAEP gérés par les GDA (Al Atiri, 2006) ;

- 2- Existence de facteurs socioéconomiques locaux pouvant entraver le bon fonctionnement des GDA. En effet, depuis la révolution du 24 janvier 2011, et de manière quasi systématique, les conseils d'administration en place ont tous (ou presque) été «dégagés»¹. Une grande partie d'entre eux demeure à ce jour non fonctionnel (DGGREE, 2013). Parmi lesdits facteurs, nous citons à titre principal :
 - i. Présence des conflits internes au sein des GDA et/ou externes avec d'autres acteurs à cause du manque d'appropriation du principe de gestion participative du SAEP et du principe du volontariat non rémunéré imposé aux membres du conseil d'administration des GDA ;
 - ii. Manque de communication entre les différentes parties prenantes (usagers, GDA, Administration) engendrant un manque de confiance et de transparence entre les différents acteurs ;
 - iii. Manque d'intégration des projets d'alimentation en eau potable avec les projets de développement local.
- 3- La prolifération du nombre de groupements que compte la Tunisie à ce jour opposée aux difficultés que rencontrent les GDA, à la fois au plan technique et au plan de la gestion humaine et sociale, administrative et financière. Certains GDA sont créés formellement et ne fonctionnent pas conformément à la réglementation en vigueur (au statut notamment), ni aux règles de gestion établies par l'Administration et exigées par le contrat de gérance (chloration des eaux, entretien des équipements, recouvrement des coûts...) ;
- 4- Les moyens mis en œuvre pour le renforcement des capacités des GDA, quoiqu'énormes, leur impact sur le terrain est visible mais encore non généralisé pour trois raisons essentielles :
 - i. Le très grand nombre de groupements que compte la Tunisie à ce jour,
 - ii. Le caractère quasi académique des approches de l'assistance et de la formation qui contrastent avec le niveau scolaire généralement faible des membres des GDA,
 - iii. L'orientation presque exclusivement comptable et financière des formations prodiguées et des outils élaborés. Ces derniers n'accordent pas l'intérêt nécessaire aux questions techniques, aux questions psychosociales et de communication, pour ce qui concerne la formation des membres des GDA, et l'intérêt nécessaire aux

¹ Terme qui depuis la révolution du 24/01/2011 signifie déposé, démis de ses fonctions... par la volonté populaire et non par décision administrative ou judiciaire

questions sociales et aux approches et méthodologies d'animation et de communication en milieu rural pour ce qui concerne la formation des agents des services concernées par l'appui à la gestion de l'eau en milieu rural.

- 5- Capacité financière limitée des GDA pour payer les services d'entretien et de la maintenance des SAEP et/ou indisponibilité de prestataires pour ce genre de service dans les régions intérieures ;
- 6- Absence d'engagement efficace de la part des membres du GDA pour assumer leurs fonctions et ce, à cause du principe du volontariat non rémunéré qui leur est imposé.
- 7- Absence de structures d'audit et insuffisance des contrôles exercés sur les GDA aux plans techniques, procédural et financier ayant instaurée une gouvernance caractérisée par une gestion financière très peu transparente, un système de management très peu représentatif des intérêts des bénéficiaires et inféodé aux autorités locales et régionales, une gestion de la ressource naturelle et des SAEP peu soigneuse et peu soucieuse de durabilité et souvent par des impacts négatifs sur l'environnement.
- 8- Partenariat local encore trop faible et peu efficace. L'implication du secteur privé et des ONG (Organisations Non Gouvernementales) locales est encore élémentaire.
- 9- Absence de plate-forme permettant aux GDA d'échanger leurs expériences et pratiques en matière de gestion de l'eau et donc, de renforcer leurs capacités (OECD, 2014).
- 10- La non implication de la femme responsable de la corvée de l'eau dans la gestion des SAEP.

Points forts et opportunités

- 1- Gouvernance de l'eau au cœur des nouveaux textes réglementaires et législatifs tunisiens :
 - i. l'article 44 de la constitution de la Tunisie dont le texte est comme suit « Le droit à l'eau est garanti. Il est du devoir de l'état et de la société de préserver l'eau et de veiller à la rationalisation de son exploitation » représente une reconnaissance claire de l'Etat tunisien du droit à l'eau, et de son orientation vers une gestion fondée sur la responsabilité conjointe de l'Etat et de la société.
 - ii. Le code des eaux qui est le texte réglementaire essentiel de la gestion de l'eau en Tunisie est actuellement en cours de révision. En effet, la première version de ce texte a été élaborée en 1975, lorsque

les ressources en eau ont été plus importantes que la demande. Il a été ainsi axé sur la gestion de l'offre. Actuellement, ce texte est en cours de révision afin d'intégrer les nouvelles orientations de l'Etat à l'égard de la gestion de l'eau. Le projet de la nouvelle version de ce code intègre essentiellement la gestion de la demande et a tenu compte des grandes mutations que le secteur de l'eau connaît comme la préservation des ressources, l'élargissement de la valorisation optimale de leur usage à toutes les ressources hydriques, l'équité de leur répartition, la gestion des extrêmes climatiques et la stratégie de stockage. La gouvernance dans le secteur de l'Eau apparaît comme étant tout un thème dans le nouveau texte de ce code. Au sein de ce thème, se dévoile l'orientation de l'Etat à céder la gestion des ressources en eau et des installations hydrauliques à des personnes privées ou des petites entreprises, dans le cadre d'une délégation pouvant prendre la forme de concession, de partenariat ou autre (projet de l'article 31 du code des eaux). Le projet de l'article 37 dudit code dévoile aussi la reconnaissance de l'Etat du rôle des GDA dans la gestion durable des ressources hydrauliques.

- 2- Accumulation, depuis les années quatre-vingt-dix de plusieurs expériences et leçons résultant de la mise en œuvre du processus de développement et de gestion « participatifs » de l'eau potable en milieu rural. L'évaluation et la capitalisation de ces expériences permettent la valorisation des gros efforts déployés par l'Etat dans la sensibilisation et le renforcement de capacités des GDA. L'archivage des leçons apprises permet aussi d'accélérer le transfert des savoirs et l'échange de connaissances et d'expériences.
- 3- Tissu d'ONG très développé : Bien que les ONG spécifiques au secteur de l'eau sont plus rares, de nombreux groupes de travail existent et conduisent, sous le leadership d'experts du secteur de l'eau, des réflexions intéressantes pouvant appuyer les processus de réforme en cours. Les ONG ont ainsi un rôle important à jouer pour une approche plus ouverte et inclusif des services d'eau et d'assainissement en Tunisie.
- 4- Le potentiel de jeunes cadres à la recherche d'emploi peut être exploité pour améliorer la gestion des GDA et ce, via le poste de directeur technique, la moitié de leur salaire étant subventionnée par l'Etat.
- 5- Stratégie de pérennisation des systèmes hydrauliques développée suite à des initiatives lancées par les autorités, conjointement avec les bailleurs de fonds, dans l'objectif d'évaluer les forces et les faiblesses des GDA, renforcer leur capacité et les professionnaliser (Seddik, 2013).

PISTES D'AMELIORATION ET RECOMMANDATIONS

- Le renforcement des capacités des acteurs de l'AEP rurale dont les GDA, à travers des formations thématiques classiques commence à montrer ses limites surtout pour les membres des GDA. Il conviendrait de concevoir les actions de renforcement des capacités des GDA selon des approches nouvelles basées sur les principes de l'accompagnement de proximité, le coaching et l'apprentissage par l'action ;
- Le manque de transparence et le déficit de communication (aussi bien au niveau des partenaires qu'au niveau des GDA eux-mêmes) sont parmi les causes essentielles de la faible performance de la plupart des GDA. Il conviendrait d'élaborer une stratégie spécifique de communication et de gestion des conflits et d'un système efficace de suivi-évaluation en vue de favoriser le développement d'une gestion participative et transparente de l'eau potable rurale aussi bien au niveau national que régional et local.
- La synchronisation entre l'exécution des investissements et l'appui institutionnel et le renforcement des capacités ; la diversification du partenariat à travers l'implication des ONG et du secteur privé ainsi que l'intégration des couches vulnérables de la population (femmes et jeunes) avec un partage clair des responsabilités permet la bonne gouvernance locale de l'eau. Ces actions doivent être consolidées par un cadre juridique approprié et des règles de bonnes pratiques reconnues et respectées par tous les acteurs selon leurs responsabilités respectives.
- La promotion d'actions complémentaires de développement local telles que les activités génératrices de revenus susceptibles de favoriser l'amélioration des revenus des populations est un facteur important qui pourra contribuer à l'amélioration de la performance des GDA et de son acceptabilité par la population et, par conséquent la pérennité des systèmes hydrauliques ;
- La promulgation du nouveau code des Eaux et l'instauration des mécanismes de concertation juridiques et institutionnels et d'implication des différents usagers dans la gestion du système d'eau potable ;
- L'accélération de la mise en œuvre de la stratégie de pérennisation des systèmes hydrauliques et le renforcement des programmes de sensibilisation des différents acteurs dans le domaine de l'eau et l'élévation du niveau de conscience des usagers par rapport aux problématiques de l'eau dans l'objectif de surmonter les insuffisances et les faiblesses actuelles ;

- Le développement d'un Système d'Informations (SI) dans le domaine de l'eau potable rurale permettra de faciliter l'échange d'expériences et de savoir-faire notamment entre les différents comités d'administration du même GDA ainsi qu'avec les autres GDA opérant dans le domaine de l'eau. Ce SI permettra également à l'administration de renforcer le contrôle et le suivi des activités des GDA afin de pouvoir les appuyer en cas de besoin. Il permettra aussi de développer la coordination entre les acteurs impliqués dans le domaine de l'eau potable rurale.

CONCLUSION

La gouvernance de l'eau potable en milieu rural est une question complexe qui ne peut être traitée à partir du seul secteur de l'eau, ou à partir de la perspective d'une seule partie prenante. Elle constitue, à l'évidence, un défi de développement. La réussite d'un tel défi nécessite coopération, collaboration et coordination de la part des différentes parties prenantes, à l'intérieur et à l'extérieur du secteur de l'eau.

Il n'y a pas de plan unique tout tracé qui peut être prescrit pour améliorer la gouvernance de l'eau potable. Chaque pays doit tenir compte de ses spécificités nationales, régionales et locales, réformer ses politiques publiques, construire et renforcer ses capacités, renouveler et développer ses infrastructures d'une manière intégrée, rapide et séquentielle.

L'amélioration de la gouvernance de l'eau potable rurale en Tunisie nécessite notamment l'établissement des liens complexes entre les différentes parties prenantes. Pour ce faire, il faut surmonter les conflits d'intérêts existants tout en tenant compte du fait que tous les acteurs sont interdépendants les uns des autres, et qu'aucun secteur, qu'il soit public ou privé, ne dispose des informations des connaissances, ou de la capacité nécessaires pour résoudre seul des problèmes sociaux qui évoluent sans cesse. Dans ce contexte, le GDA ne doit pas être simplement considéré comme étant un partenaire local supplémentaire, mais comme l'agent principal (et légitime) du processus de développement local.

Le renforcement des capacités des GDA doit continuer à apparaître dans les différentes stratégies de l'Etat, comme étant une condition essentielle du succès de la gestion des SAEP et ce, afin qu'ils puissent accomplir les tâches qui leur sont confiées. Par ailleurs, il ne faut oublier que les GDA ne sont que l'un des éléments, quoiqu'un élément majeur, d'un réseau de multiples acteurs. Ils doivent travailler en étroite collaboration avec les administrations publiques,

avec des organisations émanant de la société civile et avec le secteur privé. La responsabilisation de ces différents acteurs et la reconnaissance de leurs rôles seront nécessaires afin d'assurer des décisions collectives incluant la plupart des parties concernées. Ainsi, un changement de culture administrative pour favoriser l'accès à l'information et consolider la stratégie de communication sera indispensable pour instaurer un partenariat local effectif et efficace dont les usagers de l'eau représentés à travers les GDA élus, sont placés au cœur du système de gouvernance locale de l'eau.

LISTE DE REFERENCES BIBLIOGRAPHIQUES

- AL ATIRI, R. (2006). Evolution institutionnelle et réglementaire de la gestion de l'eau en Tunisie : Vers une participation accrue des usagers de l'eau. L'avenir de l'agriculture irriguée en Méditerranée : Actes du séminaire Wademed, Cahors, France, 6-7 novembre 2006, 13 p.
- BAD (2009). Appui au programme de renforcement des groupements de développement agricoles (GDA) d'eau potable. 25 p.
- BRELET, C. (2004). L'eau et la gouvernance : quelques exemples des meilleures pratiques éthiques. UNESCO, 61 p.
- Bureau de Planification et des Equilibres Hydrauliques (2013). L'alimentation en eau potable et l'assainissement en Tunisie : 15 p.
- Bureau de Planification et des Equilibres Hydrauliques (2015). Rapport national du secteur de l'eau, Année 2014, 109 p.
- DGGREE, (2013). Elaboration des approches et concepts pour la pérennisation de la gestion et de l'exploitation des systèmes d'eau (mission 1), 60p
- GUESNIER, B. (2010). L'eau et le développement durable : un couple en rupture sans gouvernance sociétale et coopération décentralisée. Développement durable et territoires, Vol. 1, n° 1 | Mai 2010, 15 p.
- HAMDY, A. (2012). La gouvernance de l'eau en Méditerranée. Économie et territoire | développement durable Med.2012, pp : 266-272
- Institut Tunisien des Etudes Stratégiques (2014). Etude stratégique : Systèmes Hydrauliques de la Tunisie à l'horizon 2030, 222p.
- OECD (2014). La gouvernance des services de l'eau en Tunisie : Surmonter les défis de la participation du secteur privé. Études de l'OCDE sur l'eau ; OECD Publishing: 129 p.
- SEDDIK, S. (2013). La stratégie nationale de pérennisation des systèmes hydrauliques gérés par les GDA/GH. Séminaire Eau et Sécurité Alimentaire en Méditerranée, Montpellier, France, 21-22 Février 2013, 16 p.